



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-31

L'an deux mille vingt trois à 10h30
Le 17 octobre, à Chalons à Champagne

Date de convocation	10 octobre 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
Mme Raymonde MAHUT (représente M GOSSET)
M Michel DUFLOX (représente Mme DE MONTGON)
Mme Marzia DE BONI (représente M HERBILLON)
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Bernard DEKENS (PV de M PAULET)
M Jean Claude JACQUEMART
M Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Daniel THOMAS (représente M MAUROY)
M. Emmanuel BAUDART
M Hervé CORVISIER
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT

M. Jean SIMONIN
M Jean Pierre CORVISIER
M Alain REUTER
M. Jean François VALLOIRE
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENNAIRE
M. Alain MOUS (représente M GENGOUX)
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT
M Benoit JOURDAIN
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

**DEMANDES DE SUBVENTION 2024 - FONDS BARNIER ET
FONDS VERT - ANIMATION PAPI 3**

Résultat du vote

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-31

Objet de la délibération :

DEMANDES DE SUBVENTION 2024 - FONDS BARNIER ET FONDS VERT - ANIMATION PAPI 3

Par délibération 22/30 du 11 octobre 2022, le Conseil Syndical a sollicité, pour 2023, l'aide de l'Etat (Fonds « Barnier » et Fonds « Vert ») pour assurer l'élaboration du PAPI Meuse 3.

Or, cette phase d'élaboration a pris du retard et la construction du PAPI 3 se poursuivra en 2024.

Il est donc proposé au Comité de solliciter ces aides également pour l'année 2024.

Pour rappel : Le Fonds Vert peut renforcer les aides déjà apportées aux programmes de prévention des inondations (PAPI). Si elle est accordée, la participation financière du Fonds Vert est de 20% minimum de la dépense engagée (masse salariale chargée), avec un plafond de 130 000€ par an.

Le Fonds Vert est cumulable avec d'autres dotations de l'Etat, sous condition d'un minimum de 20% de financement par le porteur de projet. Ainsi, le Fonds Vert intervient en complément du financement au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM - Fonds Barnier).

	Animation et chef de projet PAPI Meuse 3	Direction de projet PAPI Meuse 3	Assistante PAPI Meuse 3	Technicien PAPI Meuse 3	Chef de projet SIAC					
Temps de travail (ETP) PAPI Meuse 3	100%	35%	35%	45%	30%					
Coût travail PAPI	50 000,00 €	32 435,00 €	16 489,20 €	16 826,40 €	18 000,00€					
AERM	18 500,00 €	37%				5 400,00 € 30%				
FPRNM (Fonds Barnier)	21 500,00 €	43%	16 218,30 €	50%	8 244,60 €	50%	8 413,20 €	50%	9 000,00 €	50%
Fonds Vert			9 730,50 €	30%	4 946,76 €	30%	5 047,92 €	30%		
Autofinancement	10 000,00 €	20%	6 487,00 €	20%	3 297,84 €	20%	3 365,28 €	20%	3 600,00€	20%

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- SOLLICITE une subvention au titre des Fonds Barnier et du Fonds Vert dans le cadre de la phase d'élaboration du PAPI Meuse 3, dans les proportions indiquées dans le présent tableau

- AUTORISE le dépôt du dossier sur la plateforme « démarches simplifiées » et le Président à signer la lettre d'engagement ainsi que tous documents afférents à ce dossier.



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS